



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 46/11  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 20    Votants : 29    Procurations : 09

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 28 JUIN 2011

Affiché le :

L'An deux mille onze, le vingt deux juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 16 JUIN 2011

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, , , SANCHEZ, , BELLION-ETIENNE, BENHADJ, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, MARQUIER, PLATEAU, ZAMBONI, LLOUBERES, RIGAUD, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

M. BERNES	à	M. SANCHEZ
Mme SCHINTONE	à	Mme MAUREL
Mme TISSEYRE	à	Mme AUDIGUIER
M. ANDUZE	à	M. CASTAING
Mme LIAN	à	Mme GONZALEZ
M. BEUILLE	à	M. CANEZIN
M. FERTE	à	M. LOUGE
Mme PETIT	à	Mme DECAMPS
M. SALAÜN	à	M. ZAMBONI

Secrétaire : Madame Danièle AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : Vente d'une épareuse**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du remplacement de l'épareuse, il convient de procéder à la vente de l'épareuse actuelle pour un montant de 6 000 €.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer tout document afférent à la vente de l'épareuse actuelle.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 22 juin 2011

Le Maire,

Lysiane MAUREL

